

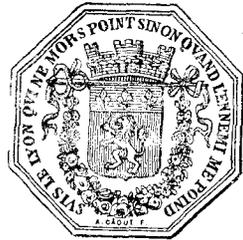
L'avvers de ce n° 7 est identiquement comme celui du n° 6.

Le revers même n'a subi qu'une modification qui le distingue du précédent. Ce sont les *trois fleurs de lis* qui, dans le chef de l'écu ont remplacé les trois abeilles, et en bas, à gauche, la signature du graveur CHAVANNE, qui doit être aussi l'auteur de la précédente pièce.

Ce jeton date évidemment du commencement de la Restauration.



8



Le champ de ce jeton représente une couronne de feuilles de chêne, au milieu de laquelle on lit : CHAMBRE DE COMMERCE, et en légende circulaire la devise VIRTUTE DVCE COMITE FORTVNA, que nous avons vue ci-dessus.

Le revers offre les armes de la ville de Lyon dans un écu carré avec les trois fleurs de lis en chef d'azur, mais le lion d'argent sur son champ de gueules n'a plus la queue palmée des n°s 6 et 7 ; il tient dans la patte dextre l'épée d'argent que Louis XVIII, sur la demande du Conseil municipal, concéda aux armes de la ville par lettres patentes du 27 février 1819, concession qui probablement a motivé cette nouvelle frappe. Les autres accessoires et la légende SVIS LE LYON etc. sont disposés à